



## COUP DE POUSSE 2025

### Valorisez les patrimoines et des paysages 2025

#### CAHIER DES CHARGES

##### Contexte

Depuis septembre 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire du label Géoparc mondial UNESCO.

L'objectif de cette labellisation est de créer une offre touristique sur le territoire, basée sur la découverte des patrimoines géologiques remarquables (géosites) et de raconter l'histoire de nos paysages désormais classés à l'UNESCO. Un inventaire conduit en 2013 a permis d'identifier 77 géosites sélectionnés pour leurs qualités esthétiques, touristiques, pédagogiques ou scientifiques. Parmi ces 77 sites, 61 ont été présentés dans le dossier de renouvellement du label UNESCO. La plupart sont équipés en mobilier signalétique et en éléments d'interprétation mais beaucoup méritent encore une valorisation supplémentaire. La liste de ces géosites est disponible sur simple demande auprès du Parc des Monts d'Ardèche.

En parallèle, le Plan de Parc (partie intégrante de la Charte constitutive du Parc) identifie des sentiers patrimoniaux emblématiques, des sites de terrasses remarquables ou encore des « points de vue remarquables et cols », ponctuant pour la plupart des itinéraires remarquables, facteurs majeurs de découverte des paysages. À ces points de vue correspondent des objectifs et des engagements de préservation et de valorisation paysagère, patrimoniale et touristique.

De plus, le Plan de paysage, réalisé en 2017 sur l'ensemble du territoire du Parc, identifie des « entrées majeures sur le territoire de Parc » (notamment par les axes routiers structurants), pour lesquelles des objectifs de valorisation sont définis, comme la « préservation et/ou la ré-ouverture de points de vue participant à la mise en scène d'un territoire atypique ».

Ainsi, pour améliorer l'offre globale de découverte du territoire, en s'appuyant sur l'ensemble de ces sites stratégiques pré-identifiés, de nouveaux aménagements doivent être envisagés afin de garantir leur vocation d'accueil. Ces interventions qualitatives, de préférence avec une « signature Parc » (à travers la signalétique, un vocabulaire et une qualité de mobilier, etc.), permettront au visiteur de reconnaître l'appartenance à un territoire Parc, tout en accédant à des informations sur les patrimoines présents.

Par ailleurs, les acteurs du territoire partagent depuis plusieurs années le manque d'équipements privés de valorisation des patrimoines paysagers emblématiques dans des logiques agritouristiques ou de tourisme



industriel. Pourtant le potentiel en outils d'interprétation porté par des structures privées (agriculteurs, artisans, entreprises patrimoniales) est important et pourrait enrichir de manière cruciale l'offre de découverte en confortant les contenus patrimoniaux présentés par les acteurs publics.

Enfin, le Parc développe depuis plusieurs années une offre de randonnée à la découverte des géosites, des paysages et des patrimoines grâce au site internet « Destination Monts d'Ardèche » et l'application « Rando Monts d'Ardèche ». Il mène également des projets de valorisation des patrimoines en s'appuyant sur les paysages sonores. Le numérique et le son offrent aujourd'hui des supports riches et complémentaires à des équipements d'interprétation sur site, dont les porteurs de projets peuvent se saisir pour offrir une expérience de visite immersive aux visiteurs.

Compte tenu des équipements et outils actuels en matière d'interprétation des géopatrimoines, des paysages et des patrimoines, les démarches d'accompagnement et de soutien des collectivités locales et des acteurs économiques privés doivent être poursuivies, en mettant l'accent dans le présent coup de pouce sur la qualité des équipements et de la scénographie et la complémentarité avec les contenus numériques.

**Ce coup de pouce bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

## Objet :

Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les communes, communautés de communes et d'agglomération et entreprises qui valorisent les patrimoines emblématiques dans des démarches qualitatives de valorisation des patrimoines géologiques, paysagers, agricoles et industriels des Monts d'Ardèche, dans une finalité pédagogique et touristique.

Ce « Coup de pouce » vise en l'attribution d'une aide en faveur de :

- La réalisation d'une étude d'interprétation d'un géosite, d'un ensemble de géosites, d'un site paysager fort, d'un patrimoine ou d'une entreprise, agricole, artisanale ou industrielle à vocation d'accueil ;
- La réalisation des mobiliers d'interprétation permettant de transmettre des connaissances sur les géopatrimoines, les paysages et les patrimoines agricoles ou industriels ;
- La réalisation d'une étude de programmation paysagère (Avant Projet Sommaire), répondant à des objectifs à la fois qualitatifs et fonctionnels : aménagement des points de vue remarquables, lisibilité et qualification des entrées, sécurisation des circulations et des arrêts, choix des mobiliers en cohérence avec les contenus d'interprétation, choix de matériaux et sélection de végétaux adaptés aux conditions climatiques et aux contraintes d'entretien, etc. ;
- La mise en œuvre des aménagements et équipements programmés.

## Les bénéficiaires

**Les communes, communautés de communes et communauté d'agglomération, ou acteurs économiques (agriculteurs, artisans, industries...) engagés dans la valorisation des patrimoines emblématiques du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.**

Les bénéficiaires doivent **impérativement** :

- être propriétaires des parcelles à valoriser ;

**Ou**

- Conventionner avec les propriétaires fonciers des parcelles en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

En aucun cas, le présent coup de pouce ne pourra venir aider un porteur de projet **ne pouvant pas justifier de sa maîtrise foncière ou d'un accord clair avec le propriétaire.**



## Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération et les entreprises dans la réalisation de l'équipement répondant aux principes suivants :

### 1) Les clauses relatives aux objectifs globaux du projet :

Le projet de valorisation du site devra :

- **s'inscrire dans le cadre de la valorisation globale des patrimoines emblématiques des Monts d'Ardèche ;**
- **permettre l'ouverture sécurisée du site au public de manière ponctuelle ou permanente ou permettre la découverte visuelle et la compréhension du site depuis un espace ouvert au public (belvédère, table d'orientation...)** ;
- **constituer un espace de découverte touristique et/ou pédagogique au travers d'équipements d'interprétations ;**
- **être issu d'une concertation locale avec les habitants, acteurs et élus locaux.**

### 2) Les clauses relatives aux modalités de construction du projet :

- a) Une expertise de l'état du site et des conditions d'accessibilité devra être fournie par le bénéficiaire (un accompagnement du Parc peut être sollicité pour la réalisation de cette étape),
- b) Cette expertise précisera en fonction du site la faisabilité d'une valorisation ou d'une réhabilitation et les préconisations techniques à employer.
- c) L'éligibilité de la phase de travaux sera conditionnée au respect des critères et conclusions de l'expertise.
- d) Les étapes de suivi et réception des travaux feront également l'objet d'un accompagnement obligatoire par un agent du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

### 3) L'engagement du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- **utiliser obligatoirement le logo du Parc et celui de l'UNESCO sur les mobiliers ou outils d'interprétation ou de signalétique, ainsi que celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que financeur**
- informer systématiquement sur le lien entre le projet de valorisation et le travail du Parc ;
- informer et associer les habitants et/ou les acteurs locaux potentiellement concernés (acteurs économiques, associations de protection et de valorisation de patrimoines naturels ou culturels...) de la démarche en cours ;
- appliquer la charte signalétique du Parc des Monts d'Ardèche et éventuellement faire supprimer l'affichage publicitaire illégal sur le site, ou **retirer les précédents éléments d'interprétations obsolètes** ;
- **associer le Parc aux différentes étapes du projet et, avant la décision de réalisation d'un équipement d'interprétation, solliciter le Parc pour avis ;**
- assurer l'entretien de l'ensemble des dispositifs, leur mise à jour et leur remplacement en cas de détérioration.



## Les modalités d'interventions

### Eligibilité des dépenses :

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'investissement :

- les prestations d'étude d'interprétation et d'étude paysagère préalables à la conception des équipements, à l'aménagement du site et à la réalisation des outils d'interprétations ;
- les prestations de création des contenus d'interprétation (rédaction des textes, création graphique, création sonore, création vidéo, traductions...) liées à la réalisation des outils d'interprétations ;
- la réalisation et la pose des mobiliers ;
- la réalisation des travaux paysagers,

Sont exclus les travaux de maçonnerie lourde, de terrassements, les dépenses inhérentes à l'achat de matériels, toutes dépenses de fonctionnement comme le défraiement des agents communaux ou intercommunaux, les frais d'impressions.

### Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

**Taux indicatif : aide à hauteur de 50 % dans la limite de 15 000 euros HT par projet.**

**Le montant minimum sollicité est de 5 000€ HT.**

## Les étapes à suivre

Calendrier d'instruction des dossiers :

Calendrier d'instruction des dossiers :

- ❶, **Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (Cf. dossier joint Etape 1) avant le 1<sup>er</sup> mai 2025.**
- ❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier. Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :
  - **la qualité du projet**
  - **la maturité du projet,**
  - **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**
- ❸ **Le Parc délibère en bureau syndical la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers reçus.**
- **Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le dossier de demande de subvention complet.** Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. **(Cf. dossier joint Etape 2) avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.**
- ❹ **Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.**



- **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention donné par la Région.** Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de l'accusé de réception de la Région du dossier complet, cependant seul l'arrêté attributif est garant de l'attribution de la subvention.

Un accompagnement technique du Parc est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par le maître d'ouvrage), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

## Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce ; il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet. Le cas échéant, un autre chargé de mission sera votre interlocuteur technique dans la concrétisation du projet.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50, allée Marie Sauzet

07380 JAUJAC

**Nicolas KLEE**

Responsable du Service Culture Accueil des publics Education

Ligne : 04.75.36.38.60

Courriel : [nklee@parc-monts-ardeche](mailto:nklee@parc-monts-ardeche).



# FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION

## Valorisez les patrimoines et des paysages 2025

*CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE*

N° d'ordre

DATE DE RECEPTION

Référence et intitulé  
de l'action :

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNES OU  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE :

REPRESENTÉE PAR :

Téléphone / fax

Courriel

### DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet



<b>Finalités du projet :</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	Début : Fin :



## BESOINS PREVISIONNELS

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

**Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

### Contacts

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
50 allées Marie Sauzet 07380 JAUJAC  
Chargé de mission Tourisme  
Nicolas KLEE  
Ligne : 04.75.36.38.78  
Courriel : [nklee@parc-monts-ardeche.fr](mailto:nklee@parc-monts-ardeche.fr)





## ETAPE 2

### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

# Valorisez les patrimoines et des paysages 2025

### PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Votre demande sera déposée auprès de la Région par les services du Parc naturel régional via le Portail des aides, plateforme régionale.

Pour cela l'ensemble des informations et pièces ci-dessous sont demandées et nécessaires à votre demande de subvention. Les dossiers incomplets ne pourront pas être déposés.

A la suite de la saisie effectuée par le Parc, la Région vous transmettra l'accusé de réception de votre demande et l'instruira. La Région sera alors votre interlocuteur direct pour la validation et par la suite, l'instruction administrative et financière de votre projet.

Courrier de demande de subvention <b>signé</b>	Annexe 1	<input type="checkbox"/>
Document autorisant le représentant légal à solliciter une subvention : <b>Pour les collectivités</b> : Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture <b>signée</b> <b>Pour les associations</b> : Procès-verbal signé d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention. <b>Autres</b> : document attesté signé.	Annexe 2 Modèle de PV	<input type="checkbox"/>
Plan de financement <b>signé</b>	Annexe 3	<input type="checkbox"/>
Comprenant le Calendrier de réalisation		
Le N°Siret		
Fiche descriptive	Annexe 4	<input type="checkbox"/>
Attestation de non-commencement de travaux <b>signée</b>	Annexe 5	<input type="checkbox"/>
Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> <b>signée</b>	Annexe 6	<input type="checkbox"/>
Attestation <u>régime TVA de l'action</u> : <b>signée</b>	Annexe 7	<input type="checkbox"/>
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement pour la totalité de dépenses		<input type="checkbox"/>
RIB : relevé d'identité bancaire		<input type="checkbox"/>
Contrat d'engagement républicain	Annexe 8	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer sur l'opération	Annexe 9	<input type="checkbox"/>

#### Constitution du dossier :

- **Les dossiers complets doivent être transmis au Parc avant la date limite**, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.



- **Vérifier la cohérence des pièces** : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
  - les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
  - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

**Point de vigilance :**

- **Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région**
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**

Lieu, date

Annexe 1

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction de l'Environnement et écologie positive  
A l'attention de Frédéric GIRARD

101 cours Charlemagne  
69 002 LYON

Objet : Coup de pouce « Valorisez les patrimoines et les paysages »  
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas KLEE

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Nom du projet »  
pour un montant de XXX € HT/TTC dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel Régional des Monts  
d'Ardèche, pour un budget total de XXX € HT/TTC.

Vous trouverez le dossier technique joint dans le Portail des aides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom  
Fonction



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du **date**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...*date*.....à ...*heure*.....à *lieu*.....

Ordre du jour :

- .....
- .....
- .....

Concernant le point du jour relatif à *nom du projet* , le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Coup de pouce du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Cette demande pour l'opération « Nom du projet » sollicite un montant de **XXX € HT/TTC** de subvention dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de **XXX € HT/TTC**.

Certifié exact,

Nom prénom  
Fonction



PLAN DE FINANCEMENT  
CALENDRIER ET N°SIRET

Objet : Coup de pousse « valorisez les patrimoines et les paysages »  
Dossier porté par « Porteur de projet »  
Dossier suivi au PNR par : Nicolas KLEE

Nom de l'action

Plan de financement :  
Dépenses en Investissement  
HT ou TTC (rayer la mention inutile) \*

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
			Coup de pousse Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Région Auvergne Rhône-Alpes)		
Total		100%	Total		100%

\*Les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.

Calendrier :

Date de début de l'action prévue : .....  
Date de fin de l'action prévue : .....

Numéro SIRET : .....

Date et signature

Prénom Nom  
Fonction



FICHE DESCRIPTIVE

Objet : Coup de pouce «Valorisez les patrimoines et les paysages »  
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Nicolas KLEE

Nom de l'action

<b>Contexte</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Descriptif</b>	



ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action « Nom de l'action » n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date  
Signature

Fonction,

Nom prénom

## ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

*Cochez la case correspondante*

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**

Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**



**ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION**

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse « Valorisez les patrimoines et les paysages 2025 » répond aux critères suivants :

*Cochez la mention correspondante :*

**Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA**

- Est assujettie à la TVA                       n'est pas assujettie à la TVA

**Imputation comptable de l'opération**

- Inscrit cette action en section investissement  
 Inscrit cette action en section fonctionnement

**Situation de la collectivité au regard du FCTVA**

- Relève du FCTVA                       ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)  
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**



## Contrat d'engagement républicain

Applicable aux bénéficiaires de subventions régionales en déclinaison de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose à tout bénéficiaire de subventions régionales, qui ne doit entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les autres collectivités publiques.

Il interdit le port de tenues vestimentaires traduisant une quelconque forme de prosélytisme religieux dans un équipement public, à l'exception des représentants des cultes.

Il s'engage à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations, fondations ou établissements dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Il s'engage, dans son fonctionnement interne, dans son offre de service comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée ou toute autre forme de discrimination qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'il poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Il prend les mesures, compte tenu des moyens dont il dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

Le bénéficiaire s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, il s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, notamment envers les forces de l'ordre, et à ne pas cautionner de tels agissements. Il s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.



#### **ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

Le bénéficiaire s'engage à n'entreprendre, ne soutenir ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Il s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Il s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

Le bénéficiaire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, la devise de la République et tous les représentants de la République.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

**(nom et signature identifiables - tampon de la structure)**



## Attestation sur l'honneur concernant l'obligation de communiquer sur l'opération

Je, soussigné(e) (NOM Prénom) .....

Représentant légal de .....

Déclare sur l'honneur m'engager à communiquer sur l'opération « Renouvelez la scénographie et améliorez les conditions d'accueil des Maisons, musées et points d'accueil du public du Parc », en précisant les financeurs de l'opération et l'accompagnement du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cet engagement comprend en particulier :

- la pause de panneaux avec les logos des financeurs et du Parc naturel régional lors des travaux,
- la communication dans les différentes presses locales en précisant systématiquement les financeurs et l'accompagnement technique du Parc naturel régional,
- la possibilité de réaliser une conférence de presse, en invitant en amont les représentants des financeurs et du Parc naturel régional,
- la mise en place d'une signalétique pérenne précisant les financeurs et le Parc naturel régional, une fois les travaux et installations finis.

J'ai bien noté que le non-respect de ces engagements peut compromettre le versement de la subvention régionale allouée pour cette opération.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)

